ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 94305

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la vente des médicaments génériques. En effet, il lui demande de bien vouloir lui préciser leur part de marché en 2005.

Texte de la réponse

Les efforts menés par les pouvoirs publics français en matière de développement du générique portent leurs fruits puisque la consommation des génériques est passée de 6,3 % des boîtes vendues sur le marché global des médicaments en 2001 à 13,3 % en 2004 et 15,1 % en 2005. Au sein du répertoire de l'AFSSAPS qui regroupe les princeps de référence et leurs génériques, la part des génériques est passée de 29,9 % en 2001 à 45 % en 2004 et 52,3 % en 2005. Cette progression est liée notamment à l'augmentation de la substitution des princeps par les pharmaciens.

Données clés

Auteur : M. Jean-Yves Besselat
Circonscription : Seine-Maritime (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94305
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5104
Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8677